République Française
Département de La Réunion

COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Océan Indien

Arrêté n° 457 / 2025

Portant délégations de fonction temporaires, du 4 au 18 août 2025 inclus, à Monsieur Serge Técher, Conseiller municipal

---

Le Maire de la commune du Tampon ;

Vu les articles L.2122-18, L.2122-21, L.2122-23 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n° 517/2024 du 5 juillet 2024 portant attribution de délégations de fonction à Monsieur Jean-Pierre Thérincourt, Adjoint de quartier,

Considérant l'absence de Monsieur Jean-Pierre Thérincourt du 4 au 18 août 2025 inclus,

Considérant l'empêchement pour Monsieur Jean-Pierre Thérincourt d'exercer ses délégations pendant la période sus visée,

Considérant qu'il importe de prévoir les mesures de nature à permettre la continuité de la bonne administration communale,

Arrête

Article 1 : Les délégations de fonction consenties à Monsieur Jean-Pierre Thérincourt, en matière de :

Adressage et alignement de voirie
- Comités de pilotage :
* plan d'alignement
* règlement de voirie
* schéma de voirie
- Comité dénomination de voie

Actes et documents soumis à signature :
→ Tout arrêté et certificat en lien avec cette délégation

et visées à l'arrêté susmentionné sont données à **Monsieur Serge Técher, Conseiller municipal** - pour la période du 4 au 18 août 2025 inclus ;

256 rue Hubert Delisle - CS 32117 - 97831 Le Tampon Cedex
Tél. 0262 57 86 86 - E-mail : gestion.courrier@mairie-tampon.fr
www.letampon.fr

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités administratives prévues à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales,

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Service est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Pierre, notifiée à l'intéressé et publiée conformément aux dispositions légales.

Fait à Le Tampon, le 9 juillet 2025



Le Maire

Patrice Thien-Ah-Koon

Le présent arrêté a été publié sur le site internet de la ville le : 18 juillet 2025

Notifié à l'intéressé le :